

Rapport d'activité 2025 Association AVC et Après ?

1. Présentation de l'association

L'association **AVC et Après ?** est une association de patients et de proches de patients ayant vécu un accident vasculaire cérébral (AVC). Elle intervient en complémentarité des acteurs du soin afin d'accompagner les personnes dans l'après-AVC, de lutter contre l'isolement et de contribuer à l'amélioration des parcours de santé.

L'association inscrit son action dans une logique de **démocratie en santé**, de **partenariat patient** et de **reconnaissance de l'expertise issue du vécu**, en articulation étroite avec les établissements de santé, les filières et les professionnels.

2. Contexte et enjeux

L'après-AVC constitue une période charnière du parcours de soins, souvent marquée par des fragilités multiples : troubles fonctionnels, fatigue, difficultés psychologiques, isolement social et rupture avec les repères antérieurs. Ces enjeux appellent des réponses complémentaires au soin médical, intégrant l'accompagnement social, le soutien psychologique et la mobilisation des ressources des patients.

Dans ce contexte, AVC et Après se positionne comme un **acteur de relais et de continuité**, contribuant à sécuriser les parcours post-AVC, à renforcer l'autonomie des personnes et à soutenir les aidants.

3. Actions menées en 2025

3.1 Ancrage territorial et partenariats institutionnels

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la structuration de l'association, avec :

- l'intégration de la **filière AVC du Rhône** ;
- l'intégration de la **filière gériatrique du Rhône** ;
- la signature d'une **convention de partenariat avec le Centre Hospitalier des Monts-d'Or**, au sein duquel sont organisées l'ensemble des séances et rencontres de l'association.

Cette convention constitue un **levier d’ancrage territorial fort**, inscrivant durablement les actions de l’association au cœur du parcours de soins et de proximité.

Par ailleurs, l’association a développé des échanges avec le **laboratoire Reshape de l’Université Claude Bernard Lyon 1**, ainsi qu’avec plusieurs établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR) : clinique Iris, clinique du Val-Rose et hôpital de Villefranche.

3.2 Accompagnement des personnes post-AVC

En 2025, l’association a proposé des actions régulières visant à rompre l’isolement et à soutenir le mieux-être des personnes ayant vécu un AVC :

- temps conviviaux et rencontres mensuelles ;
- organisation d’un **repas solidaire**, temps fort favorisant le lien social financé par le fonds de dotation A2micile, ;
- sorties collectives favorisant la mobilité et la reprise de confiance.

Ces actions contribuent à maintenir un lien social durable et à renforcer la continuité du parcours après la phase de soins.

3.3 Soutien psychologique et bien-être

L’association a renforcé l’accompagnement global des personnes post-AVC par :

- la mise en place de **groupes de parole animés par une psychologue**, offrant un espace d’expression et de soutien émotionnel ;
- l’organisation de **séances de sophrologie animées par une sophrologue**, favorisant la gestion du stress, le bien-être mental et la reconnexion au corps.

Ces actions s’inscrivent dans une approche globale de la santé, intégrant les dimensions psychiques et émotionnelles du parcours post-AVC.

4. Impact observé

Les actions menées ont permis :

- une reprise progressive de la participation sociale de personnes isolées ;
- une amélioration du bien-être ressenti et du sentiment de soutien ;
- une meilleure appropriation des messages de prévention et d’hygiène de vie ;
- un renforcement du lien entre patients, aidants et acteurs du territoire.

Ces résultats confirment la pertinence d'une approche intégrant soin, accompagnement social et expertise patient.

5. Perspectives 2026 : partenariat patient et expertise patient

L'année 2026 sera consacrée au **déploiement structuré du partenariat patient**, en cohérence avec les orientations nationales en matière de démocratie en santé.

L'association souhaite :

- valoriser l'**expertise patient** comme ressource complémentaire des savoirs professionnels ;
 - renforcer l'implication des patients dans les établissements de santé partenaires ;
 - développer des actions de pair-aidance auprès des personnes post-AVC ;
 - proposer des actions spécifiques à destination des **aidants** ;
 - contribuer aux réflexions institutionnelles sur les parcours post-AVC, la prévention et la qualité de vie.
-

6. Positionnement institutionnel

AVC et Après? se positionne comme un **partenaire des établissements de santé**, intervenant en complémentarité des équipes médicales et soignantes,

7. Conclusion

À travers ses actions, l'association AVC et Après contribue à une approche globale, humaine et partenariale de l'après-AVC. Son ancrage territorial, ses liens avec les filières et établissements de santé, et sa volonté affirmée de développer l'expertise patient font de l'association un acteur engagé au service de l'amélioration continue des parcours de santé.
